

Taxe d'accise

consommation, auront un effet amplificateur qui stimulera l'inflation. Elles sont par conséquent néfastes.

Évidemment, comme beaucoup de mes collègues l'ont souligné, le taux de la taxe d'accise s'appliquant à certaines boissons alcooliques et aux spiritueux dont la teneur en alcool est d'au moins 40 p. 100 n'a pas augmenté dans les mêmes proportions. Le fait de modifier le rapport entre le taux d'imposition des spiritueux et celui de la bière et du vin incitera tôt ou tard les gens à consommer plus de boissons fortes que de bière ou de vin. Cela prend le contre-pied de ce que souhaitent toutes les autorités en matière de santé et d'alcoolisme, en plus d'être contraire à ce qui se fait dans beaucoup de pays, notamment en France, où la taxe d'accise sur le vin, basée sur la teneur en alcool, est beaucoup moindre que pour les boissons fortes.

Les brasseries et l'industrie vinicole ont témoigné à l'étape de l'étude en comité de leur opposition à ce genre d'indexation qui porterait d'ici 1991, je crois, le prix d'une caisse de 24 bouteilles de bière à quelque \$26 alors qu'une bouteille de gin ne coûterait que \$16. On voit d'emblée l'effet qu'aura cet état de choses. Le Canadien moyen se rendant dans un magasin de la société des alcools sera beaucoup plus porté à acheter des spiritueux que de la bière ou du vin.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, les effets amplificateurs de cette méthode attisent l'inflation, car les taux d'imposition ne cessent d'augmenter avec la hausse de l'indice des prix à la consommation, qui grimpe à son tour à mesure que les recettes fiscales s'accroissent. C'est là une mesure des plus rétrogrades qui est tout à fait inacceptable aux yeux de notre parti.

J'aimerais vous entretenir pendant quelques instants des dispositions du bill C-57 qui ont trait à l'énergie, et surtout de celles qui traitent de ce qu'on a appelé la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel—dispositions figurant dans la Partie II du projet de loi—ainsi que de celles de la Partie IV du bill qui visent les revenus pétroliers.

Les députés se souviendront qu'au début de l'automne de 1980 nous avons souvent demandé au gouvernement, surtout au ministre des Finances, s'il comptait instaurer une taxe sur les exportations de gaz naturel. On nous répondit par la négative, avec beaucoup de véhémence de la part du leader du gouvernement au Sénat, le sénateur de la Colombie-Britannique, qui jura que jamais pareil impôt ne frapperait le gaz naturel de sa province, de même que de la part de l'ancien chef du parti libéral de la Colombie-Britannique, M. Gordon Gibson.

En fait, les députés se rappelleront peut-être que plus de 32,000 citoyens de la Colombie-Britannique avaient fait parvenir des pétitions à la Chambre aux mois d'octobre et de novembre dernier pour s'opposer à toute taxe sur le gaz naturel exporté, et même implicitement à l'imposition d'une taxe quelconque sur le gaz naturel, qu'il soit exporté ou consommé dans la province. Les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et des autres provinces de l'Ouest estiment en effet qu'ils ont droit à ces ressources en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cela fait partie de l'entente en vertu de laquelle la Colombie-Britannique est entrée volontairement et de bon cœur dans la Confédération en 1871.

On peut se demander pourquoi les provinces tiennent tellement à la propriété de leurs richesses naturelles. C'est que les gens, au moins dans les régions les plus éloignées du Canada, sont convaincus que l'argent provenant de leurs impôts et de leurs ressources sera dépensé et investi à meilleur escient par les autorités municipales et provinciales, qui sont les plus près du peuple. L'automne dernier, au congrès de l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, les maires de la province se sont opposés à l'unanimité à l'imposition d'une taxe fédérale sur les ressources naturelles de la province, car ces ressources et les recettes qu'elles peuvent générer se traduisent en fin de compte par la construction d'écoles, de routes et d'installations diverses, par la création de services et d'emplois pour les citoyens de la Colombie-Britannique.

C'est le désir d'empocher les revenus qui inspire ce que j'appelle le mensonge éhonté du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et de ses collègues, qui répètent à qui mieux mieux combien les provinces productrices de l'Ouest sont riches. J'invite d'autres députés du gouvernement à aller visiter des villes comme Calgary et Edmonton en janvier ou en février, ou à tout autre moment de l'année, et à voir de leurs propres yeux que dans ma municipalité on manque de trottoirs, de canalisations des eaux usées, de parcs bien aménagés, d'hôpitaux convenables, de matériel et d'installations de terrain de jeu. Tout cela se trouve pourtant en Ontario et au Québec, qui forment la région la plus développée du Canada. Nous sommes en train d'installer là-bas l'infrastructure dont cette partie-ci du pays jouit depuis un siècle, et cela coûte cher.

Or, si le revenu tiré des ressources naturelles est aussi important par habitant qu'aime souvent à le proclamer le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—soit quelque \$1,600 par personne—il devrait avoir l'honnêteté de laisser savoir aux Canadiens quel est, dans les autres parties du pays, le revenu par habitant tiré des industries manufacturière et d'autres sources. Quel revenu par habitant le gouvernement rapporte-t-il aux habitants de la région de l'Outaouais? Quel est le revenu par habitant dans certaines des régions moins favorisées du Canada, par suite des subventions gouvernementales et de la redistribution qui est faite dans le cadre de la péréquation, et qu'approuvent tous les gouvernements provinciaux? Les Canadiens de l'Ouest trouvent tout à fait intolérable qu'on dise un tel mensonge et qu'on proclame qu'ils sont à plaindre au gain, égoïstes et trop prospères. Nous invitons le ministre et certains de ses collègues à voyager en Colombie-Britannique, en Alberta et ailleurs dans l'Ouest et à voir les routes disparaître du flanc des montagnes. Je les invite à voyager dans nos régions isolées. Ils n'y trouveront pas les routes asphaltées que l'on voit dans la plupart des régions de l'Ontario et du Québec.

Il faudrait construire et investir bien davantage dans l'Ouest du Canada et, pour leur part, les Canadiens de l'Ouest voudraient participer de façon beaucoup plus active aux décisions relatives à ces investissements que le gouvernement fédéral ne le croit nécessaire. Si les Canadiens de l'Ouest ne peuvent pas prendre ces décisions eux-mêmes dans le cadre de la Confédération, nous ne pouvons pas les blâmer de chercher une autre solution. Ils ne font pas confiance au gouvernement. L'histoire